
PROJET RIMDEL
RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DE LA MOUGHATAA DE BABABE
(COMMUNES DE BABABE, AERE M'BAR ET EL VERAÉ) POUR L'AMELIORATION
DE LA GESTION PUBLIQUE DES SERVICES DE BASE ET LA PROMOTION DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Termes de Référence

Appui et renforcement des Cadres de Concertation Communaux des
communes de Bababé, Aere M'Bar et El Verae

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'intervention « **Renforcement Institutionnel de la Moughataa de Bababé (Communes de Bababé, Aéré M'bar et El Verae) pour l'amélioration de la gestion publique des services de base et la promotion du Développement Economique Local** », financé par l'Agence Andalouse de Coopération International pour le Développement (AACID) et cofinancé par la Diputación de Jaén, le FAMSÍ, entité exécutant le projet, prétend aborder le développement socio-économique local en s'appuyant sur l'approche territoriale et concertée à l'échelle départementale. L'objectif de ce projet est de renforcer le processus de décentralisation des structures supra communales (approche département) à travers des actions concrètes de Développement Economique Local (DEL) pour la cohésion et l'articulation territoriale. La Mauritanie se trouve dans un processus de décentralisation et de transfert de compétences vers les régions, mais la région reste encore un territoire très vaste et éloigné de la population, et la commune par elle-même n'est pas capable de gérer le défi de la gestion publique et le développement local. Le département, par contre, se trouve dans un niveau intermédiaire qui permet un mécanisme de renforcement institutionnel idéal pour la planification territoriale et pour des structures garantes des services de base.

Dans l'objectif de promouvoir la planification communale, l'Etat Mauritanien à travers le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, approuva l'arrêté numéro 280/MIDEC du 17 avril 2011 créant le Cadre de Concertation Communal pour appuyer les communes dans leur processus de planification communale. Ce cadre a un rôle principal dans l'élaboration et le suivi de l'exécution du Plan de Développement Communal.

Les trois communes de la Moughataa de Bababé ne se trouvent pas au même niveau par rapport à la planification communale, la commune de Bababé a reçu l'appui de l'ONG Intermon Oxfam sur la mise en place du CCC, qui a été déjà formé et qui fonctionne normalement. En revanche, au niveau des communes d'Aéré M'Bar et d'El Verae leurs CCC ne sont pas fonctionnels et ils ont besoin d'un appui externe puisqu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien pour la mise en place du CCC. Il est nécessaire de

souligner que la majorité des conseillers municipaux de la Moughataa de Bababé ont été élus durant les derniers élections municipales du mois de septembre 2018 et ils n'ont aucune formation sur le fonctionnement de la commune en général.

La Moughataa de Bababé compte seulement trois communes, elles sont liées par de liens sociaux et économiques qui favorisent un travail intercommunal entre elles pour renforcer leur relation et ce qui contribuera à faire une planification au niveau départemental qui prend en compte la particularité de chaque commune.

En fin, étant donné que les représentants des services techniques déconcentrés de l'Etat au niveau département seront les mêmes qui seront représentés dans le CCC des trois communes, il est important que durant la consultation que cette réalité soit utilisée pour favoriser un échange entre les communes pour un cadre de concertation unique qui réunit les trois communes de la Moughataa.

2. OBJECTIFS

L'appui des communes de la Moughataa de Bababé dans la mise en place et le renforcement des capacités du Cadre de Concertation Communal et créer un climat qui favorisera la mise en place d'un cadre de concertation plus élargi qui réunit les trois communes de la Moughataa.

3. RESULTAT ATTENDU

- Les cadres de concertation des trois communes de la Moughataa de Bababé maîtrisent l'importance et le fonctionnement des cadres de concertation communaux.
- Les trois communes de la Moughataa de Bababé disposent des outils nécessaires pour la mise en place des cadres de concertation communale fonctionnelle.
- Un espace de concertation entre les trois communes de la Moughataa de Bababé est mis en place.

4. PRODUITS ET LIVRABLES

- a. Une proposition technique constituée de méthodologie d'intervention, du planning à suivre et du module et outils à utiliser durant la réalisation de la prestation.
- b. Un rapport et un plan de suivi de la formation sur la mise en place du Cadre de Concertation Communal dans chacune des trois communes de la Moughataa de Bababé.
- c. Mettre à disposition des communes tous les outils nécessaires pour la mise en place et le suivi du CCC (Modèle de Lettre, PV et Rapports des réunions, etc.) en français et en arabe.
- d. Rapports réguliers d'exécution de la prestation.
- e. Rapport final de la prestation.

5. METHODOLOGIE ET DUREE DE LA PRESTATION

La zone d'intervention est le département de Bababé, composé de trois communes, qui sont :

- Commune de Bababé
- Commune de Aéré M'Bar
- Commune d'El Verae

La durée de la prestation sera de maximum **soixante jours (60) jours** à partir de la signature du contrat. La prestation s'effectuera en collaboration et sous la supervision de la coordinatrice du Famsi en Mauritanie. Des missions conjointes avec l'équipe du projet sont envisagées.

Des entretiens avec les autorités locales et services déconcentrés de l'état présents dans le département seront exigées pour tenir compte des priorités stratégiques de développement local.

Le soumissionnaire présentera dans son offre la méthodologie qu'il compte suivre pour l'exécution des prestations demandées, et l'organisation qu'il compte mettre en place en termes de mobilisation des moyens matériels et en personnel.

L'intervention du prestataire sera déclinée en trois phases :

Phase I. Préparation :

- Une note méthodologique qui met en lumière les techniques et les outils utilisés, le temps y attribué et les moyens impartis à la réalisation des différentes activités prescrites.
- La réalisation du module de formation et les outils à utiliser pour appuyer les communes dans la mise en place du CCC.

Phase II. Mise en œuvre :

- L'appui aux communes d'Aéré M'Bar et d'El Verae dans la mise en place du CCC et dans la préparation des documents administratifs : convocation des conseillers, élaboration de l'ordre du jour, procédure d'information des autorités tutelles, délibération du conseil municipal, PV des réunions du CCC, comment faire l'inscription de prise de leur réunion sur le budget communal, etc.
- La réalisation d'une formation au profit des membres du CCC des trois communes de la Moughataa de Bababé sur le rôle et leur fonctionnement : une formation dans chacune des trois communes.
- Le suivi et l'appui de fonctionnement de CCC dans les communes d'Aéré M'Bar et d'El Verae : participer au moins à une réunion de CCC dans chacune des deux communes pour suivre le déroulement de la session et apporter des conseils en cas manquement dans l'organisation de la réunion.

Phase III. Rapportage :

- Réaliser un rapport de toute la prestation.

6. PROFIL ET EXPERIENCE

- Diplôme en science social, en planification du développement, développement local, administration local ou équivalent.
- Justifier une expérience d'au minimum 5 ans dans le développement local et la planification, l'élaboration des Plans de Développement Local et de formations des Cadres de Concertation Communaux.
- Connaissance du pays et du territoire en particulier.
- Capacité de présenter une formation pour un public arabophone et francophone. La maîtrise du pulaar sera un atout.

7. MONTANT ET MODE DE PAIEMENT

Le coût de la rémunération du prestataire sera arrêté dans le contrat de prestation de service auquel seront annexés les présents termes de référence. Le prestataire dans son offre financière doit spécifier le montant global de la prestation et celui afférent à la réalisation de chacune des trois phases décrites ci-dessus.

Le mode de paiement sera le suivant :

- 20% à la signature du contrat et la livraison de la méthodologie et les outils à utiliser durant la prestation.
- 30% à la finalisation de la première phase de la prestation
- 30% à la fin de la deuxième phase de la prestation.
- 20% après la finalisation du suivi des acquis de la formation et l'approbation du rapport final.

Les paiements seront réalisés par chèque ou par virement bancaire.

8. DOCUMENTATION A FOURNIR

Documentation administrative :

- Documentation de l'enregistrement légal dans le pays d'origine / Statuts de la société
- CV avec attestations des formations et expériences
- Références

Documentation technique :

- Proposition méthodologique, avec plan de travail, outils à utiliser, nombre de travailleurs...
- Proposition financière détaillée (taxes, frais et charges inclus).

9. DATE DE SOUMISSION

Les offres seront présentées avant **30 juillet 2019 à 23h59** aux adresses mail :
contrataciones@andaluciasolidaria.org et aartigas@andaluciasolidaria.org
en indiquant le sujet « **AT CCC RIMDEL** »

10. ATTRIBUTION DU SERVICE

L'organisme adjudicateur attribuera le marché conformément à la proposition formulée par le comité de sélection. En conformité avec les statuts de l'association et son système interne d'attribution des contrats, la direction du FAMSÍ est l'organisme administratif responsable de l'attribution des contrats dont l'adresse postale est la suivante :

Organisme : Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSÍ)
Adresse : Av. del Brillante, 177
Ville, CP et pays : Córdoba, 14012, Espagne

Toutes les informations relatives à l'appel d'offre, au cahier des charges et l'attribution du contrat sont disponibles sur la page web <http://www.transparenciafamsi.org/>